

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BEOEIL**

**TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022 À 17 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames	Nadine Viau, mairesse Louise Allie, présidente et conseillère du district 1 Julie Lavoie, vice-présidente et conseillère du district 5
Messieurs	Vincent Chabot, conseiller du district 4 Vincent Verdon, urbaniste et directeur de la direction de l'urbanisme Damien Sanschagrin, urbaniste de la direction de l'urbanisme

---

**• ORDRE DU JOUR •**

**I Administration**

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022.

**II Démolition**

3. DEMO-2022-9080 – Démolition complète du bâtiment principal  
Re : 729, rue Lechasseur – Lot 4 555 975 CQ – Zone H-201 – Immovdh

**III Conclusion**

4. Levée de l'assemblée

**Ouverture de la réunion et constatation des présences**

Le secrétaire du Comité ayant constaté que le quorum est atteint, la réunion peut débiter à 17 h 03.

**2022/09/21**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2022/09/22**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2022/09/23**

**3. DEMO 2022-9080 – Démolition complète du bâtiment principal  
Re : 729, rue Lechasseur – Lot 4 555 975 CQ – Zone H-201 – Immovdh**

---

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9373-0737 Québec Inc. par l'entremise de son président, monsieur Vincent Dubreuil-Hubert, a présenté et complété le 21 juillet 2022, la demande de démolition d'immeuble n° DEMO-2022-9080 pour l'immeuble situé au 729, rue Lechasseur sur le lot 4 555 975 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise un projet de démolition complète du bâtiment pour cause de vétusté;

CONSIDÉRANT que le programme de réutilisation du sol dégagé consiste à construire deux habitations trifamiliales jumelées avec stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT que l'état de détérioration de l'immeuble visé par la demande est avancé et que le coût de restauration est élevé;

CONSIDÉRANT le dépôt des documents suivants :

- La présentation préparée par M. Zoubeir Azouz, architecte, en date du 19 mai 2022 sous le numéro de projet A1421-QCBLL729Lechasseur et soumis à la Ville le 21 juillet 2022;
- Le plan d'implantation préparé par M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 2022 sous le numéro de minute 30 457 et soumis à la Ville le 21 juillet 2022;
- Le rapport d'inspection visuelle sommaire préparé par Inspection Lambert, en date du 4 juillet 2022 sous le numéro de dossier 20220704-1 et soumis à la Ville le 21 juillet 2022.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse préparé et soumis par le secrétaire aux membres du comité de préservation du patrimoine bâti, le 12 septembre 2022;

Après étude et considération, les membres du comité de préservation du patrimoine bâti sont d'accord à l'unanimité de refuser la demande de démolition complète du bâtiment principal situé au 729, rue Lechasseur ainsi que le programme de réutilisation du sol dégagé pour les raisons suivantes :

- Le lotissement n'est pas conforme au règlement de lotissement;
- Les espaces pour la gestion des matières résiduelles sont à revoir;
- Les espaces pour le stationnement sont insuffisants;
- Il manque d'espace pour le déneigement.

Vote pour : 4

Votre contre : 0

**2022/09/24**

#### **4. Levée de l'assemblée**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée à 17 h 50.

---

**Damien Sanschagrin**

Urbaniste de la direction de l'urbanisme

---

**Louise Allie**

Présidente du comité de préservation du patrimoine bâti